Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_93-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Délibération n° 2026.93

OBJET : Remplacement d'un membre de la Commission Aménagement du Territoire

MEMBRES PRÉSENTS :
Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Anaïs LEZIN, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stéphane ANTHOARD	pouvoir donné à	François SAVIGNY
Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Lyliane CHARPENTIER
Joëlle ROCHE	pouvoir donné à	Hector PENIN
Carole SCHIEPAN	pouvoir donné à	Leopold PASTOR
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Didier CRETENET

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Pierre CICCIU

Marion FAURE, 1ère Adjointe au Maire en charge des Associations, Animations et Sports, rappelle la délibération 2026.43 en date du 7 mai 2026 par laquelle le Conseil municipal a désigné les 15 membres de la Commission Aménagement du Territoire conformément au règlement intérieur à la répartition proportionnelle au plus fort reste de la façon suivante :

- 11 conseillers du groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières,
- 3 conseillers du groupe Pour Saint Genis Tous Unis,
- 1 conseiller du groupe Agir Ensemble

Du fait de la démission de M. Philippe GONNAND de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-22 et suivants relatifs aux commissions municipales,
VU le Règlement intérieur du Conseil municipal du 25 juin 2020 et notamment ses articles 7 et 8,
VU le Règlement intérieur du Conseil municipal du 17 septembre 2026 et notamment ses articles 7 et 8,
VU la délibération 2026.43 du 7 mai 2026 portant désignation de la Commission Aménagement du Territoire,
VU la délibération n°2026.67 en date du 17 septembre 2026 portant retrait de la fonction d'Adjoint au Maire de M. Philippe GONNAND
VU la démission de M. Philippe GONNAND de son mandat de conseiller municipal en date du 15 octobre 2026
VU l'article L2121-21 CGCT qui prévoit pour les désignations de lever le secret du vote à l'unanimité des voix,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre de la Commission Aménagement du Territoire au sein de la liste du groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières pour respecter la répartition proportionnelle au plus fort reste ainsi que la représentativité fidèle de toutes les tendances actées lors de la création de la commission
CONSIDERANT la proposition de remplacer le membre démissionnaire par son successeur en qualité de conseiller municipal Madame Anaïs LEZIN
CONSIDERANT la possibilité de procéder à cette désignation au scrutin public à main levée à la condition d'un vote unanime pour lever le secret du vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

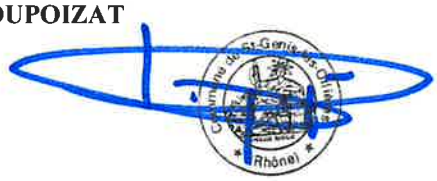
- **APPROUVE à l'unanimité de procéder au scrutin public à main levée pour cette désignation**
- **DESIGNE Madame Anaïs LEZIN membre de la commission Aménagement du Territoire**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 069-216902056-20261029-2026_93-DE

Résultat du vote : UNANIMITÉ 24 votes POUR - 5 ABSTENTIONS (Didier C[illegible] Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 2 novembre 2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 29 octobre 2026.
Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,
Pierre CICCIU

